CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
FO
FORCE OUVRIERE

FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ
Force Ouvrière

CHS LE VINATIER
http://fovinatier.free.fr
forceo@libertysurf.fr
04.37.91.53.20

MISE AU POINT

Les faits :

1) **L' Assemblée Générale du Personnel du 22/01**, qui fut une véritable AG puisqu'il y a eût plus de 100 agents réunis, à juste titre, **avait voté**, puisqu'il s'agissait alors de contraindre la Direction à négocier :

« ***boycott des instances jusqu'à ce que la Direction accepte d'ouvrir les négociations*** ».

2) Puis la CGT décide : « *on suspend le boycott des instances pour… faire élire les secrétaires du CHSCT, du CTE et le représentant de la CME !* »

3) Fo n'est pas d'accord avec ça ! C'est ce que nous avons écrit à la CGT pour leur proposer de faire autrement, à savoir :

- on poursuit le boycott des instances

- On se met d'accord, l'ensemble des syndicats, pour la répartition des postes

4) « Colère » de la CGT qui écrit, en prenant à témoin tout le monde, : « *nous n'accepterons jamais ce chantage* » !

Chantage ? Demander le respect du vote des agents en AG ? Dès lors que la Direction se refuse à ouvrir de véritables négociations, fallait-il siéger dans les instances comme si de rien n'était ? FO ne le pense pas.

Que s'est-il passé dans lesdites instances ?

1) Comme à l'habitude il y a bien eu un vote commun, c'est-à-dire, ensemble de la CGT, de la CFTC et de l'UNSA, pour élire le représentant de la CGT comme :

- Secrétaire du CTE
- Secrétaire du CHSCT
- Représentant du CTE à la CME

C'est-à-dire qu'une **seule** organisation syndicale la CGT, représentant 36% du vote des agents aux élections du 06/12/2018, **cumule la totalité des postes**.

2) Que les organisations CFTC et UNSA, toutes deux signataires de PPCR, partisanes des différentes contre réformes des retraites ou des ordonnances contre le Code du Travail, ne votent pas pour FO n'est pas franchement pour nous surprendre. En quelque sorte, comme le dit le bon sens populaire, c'est l'hommage du vice à la vertu.

3) Oui **mais cela justifie-t-il que l'organisation syndicale FO, qui est première avec 42% des suffrages ne dispose d'aucun mandat de représentation** ? Se satisfaire de cela, n'est-ce pas s'asseoir sur le vote des agents du 6/12/18 ?

Dès lors, qui fait le jeu de la Direction, qui divise ?
Nous qui proposons un accord ? La CGT qui s'allie à la CFTC et à l'UNSA contre FO ?

Et tout ça pourquoi au bout du compte ?

4) FO s'est refusé à signer les appels communs aux différentes AG, avec la CGT, la CFTC et l'UNSA, (Pas à participer ! Comme le prétend la CGT, nous avons appelé de notre côté. C'est un mensonge ! Nous avons été présents à toutes les AG entre le 22 et le 29 nous étions largement majoritaires parmi le personnel), et a choisi d'appeler avec ses propres mots d'ordre pour une raison toute simple. Parce qu'il n'y a pas moyen de se mettre d'accord sur une plateforme de revendications.

« *Non aux économies* » C'est ça qui va faire l'unité ? Encore heureux qu'une organisation syndicale ne revendique pas qu'il faille faire des économies !

Par contre, il y a un projet d'établissement, baptisé médical (1) bien sûr, qui dit :

- « **Prévenir, diminuer et limiter le recours à l'hospitalisation à temps plein** »
- « **Fluidifier la filière des urgences** »
- « **Développer les interrelations du VINATIER avec son environnement , la Communauté Psychiatrique de Territoire (3), les HCL, la Médecine de Ville»**

Cela ne veut-il pas dire clairement : Diminution des lits, des services de soins (foyers, CMP, unités d'entrées…) pour le premier thème ? Diminuer la durée d'hospitalisation pour le second ? Et substituer tout, y compris n'importe quoi, au CHS dans la prise en charge de la maladie mentale pour le troisième ?

N'est-ce pas très exactement la poursuite de la politique de ces 30 dernières années, **sous une forme très renforcée et visant à faire disparaître jusqu'au bout le CHS** ?

Ne sont-ce pas là les objectifs que Mme Buzyn donne à sa réforme pour l'ensemble du système hospitalier ? N'est-ce pas une expression de la lutte acharnée des pouvoirs publics contre le prétendu « *hospitalo-centrisme »,* comme ils appellent l'hôpital public ? Et n'est-ce pas exactement de cela dont souffrent les personnels et les patients ?

Et ce n'est pas le refus de ce projet d'établissement, fut-il rebaptisé médical, qui pourrait réaliser l'unité ?

Or, et nous revenons aux faits :

La CGT, une fois élue, « oublie » d'envahir le CTE, **refuse de voter Pour la motion de FO au CTE** et s'abstient donc. **CFTC(2) et UNSA**, tout à fait logiquement **votent Contre la motion de FO** dont voici le texte :

« *Le projet d'établissement est la clé de voute sur laquelle s'appuie le plan d'économie. En effet, le projet d'établissement prévoit des fermetures de lits, des suppressions de postes, dans les unités d'entrées. Le projet d'établissement prévoit la fermeture des ULE et des foyers, la mutualisation des trois services du SMAUP. Le projet d'établissement prévoit l'accueil d'urgence en CMP, les HAD pour des patients en crise, une plateforme téléphonique…, afin de permettre ces fermetures de lits. Il consacre la constitution de la communauté psychiatrique de territoire(CPT), instrument de démantèlement de notre CHS.*
Donc, le CTE se prononce contre le projet d'établissement. »

Qui fait le jeu de la Direction ? C'est-à-dire le refus de défendre des revendications claires ? Le refus de se prononcer clairement contre le projet d'établissement ? **C'était aussi cela l'enjeu des élections aux postes de secrétaires du CTE, du CHSCT et de représentant à la CME.**

(1) Le projet d'établissement ne peut être baptisé autrement, bien qu'il soit de A à Z conforme aux directives ministérielles et de l'ARS. Si un seul point du projet est contraire à ces directives, on est prié de nous le citer.

(2) La CFTC a le mérite ou la naïveté, chacun choisira, d'être cohérente. Appelant par voie de tract *à la délégation à l'ARS le 21 pour les moyens*, elle écrit : « **Nous avons enfin un projet médical dont nous pouvons être satisfaits puisqu'il nous permettra de progresser… ».** Ceci a le mérite de la clarté.

(3) La CGT nous dit que « *le 21 il y aura St Cyr et St Jean de Dieu avec nous car voyez-vous eux aussi ils n'ont plus de moyens…* ». Formidable ! C'est mot pour mot le discours de l'ARS et du Directeur de St Cyr qui rajoutent naturellement : « *mais il y a un établissement surdoté , le CHS VINATIER… Donc nous exigeons la Communauté Psychiatrique de Territoire ».* CQFD. Or on a bien lu le papier d'appel au 21, on a trouvé nulle trace de **« NON à la CPT »** !.....